



CCN 51 : commission paritaire du 27 janvier 2015 Déclaration intersyndicale

« Les salariés de la CCN 51 dans leur cinquième année sans revalorisation salariale ! »

Les Organisations Syndicales représentatives de la convention collective du 31 octobre 1951, CFDT, CFE-CGC, CFTC et CGT, demandent instamment à la FEHAP d'opter pour un modèle de dialogue social constructif qui prenne en compte les besoins des salariés de la CCN 51.

Sans augmentation depuis 5 ans, les salariés subissent les dommages consécutifs aux décisions de la FEHAP. De fait, les décisions unilatérales, les révisions puis les dénonciations de textes conventionnels, les recommandations patronales se succèdent et viennent réduire les acquis conventionnels...

Dans ce contexte, les Organisations Syndicales dénoncent la situation particulièrement dégradée des salaires. La perte du pouvoir d'achat se confirme année après année sans qu'aucune perspective de revalorisation salariale n'apparaisse.

Depuis 2010, la FEHAP a clairement dégagé des marges de manœuvre pour les établissements de la CCN 51 :

- en 2011, à travers la dénonciation de la convention collective, la FEHAP a imposé des sacrifices aux salariés,
- aujourd'hui, à travers les mesures contenues dans le pacte de responsabilité et de solidarité qui vont réduire le coût du travail dans les établissements.

Les salariés de la CCN 51, notamment ceux aujourd'hui en voie de précarisation, sont dans l'attente expresse d'une revalorisation de la valeur du point conventionnel.

Les Organisations Syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC et CGT :

- Considèrent que la pratique contractuelle doit redevenir la norme et peut encore sortir de la spirale mortifère dans laquelle elle est plongée depuis trop longtemps,
- Revendiquent l'ouverture, dès à présent, d'une négociation sur les salaires et le pouvoir d'achat ainsi que la fixation d'un calendrier devant permettre d'aboutir à des augmentations concrètes le plus rapidement possible.

À Paris, le 27 janvier 2015